



Fiche résumée: Soudeur

Métiers apparentés



Chaudronnier-soudeur.

Aide-soudeur (montage-assemblage mécanique).

Soudeur.

Soudeur à l'arc semi-automatique.

Soudeur électrique à l'arc.

Soudeur MAG (metal active gas).

Soudeur MIG (metal inert gas) (machines automatiques).

Soudeur au plasma.

Soudeur par point (machines automatiques).

Soudeur TIG (tungsten inert gas).

Soudeur toutes positions (selon type de procédé).

Soudeur par résistance (machines automatiques).

Soudeur sous flux gazeux.

Soudeur sous flux solide.

Soudeur sur machines automatiques de soudage à l'arc.

Métallier.

Monteur-soudeur.

Soudeur offshore.

Soudeur-rechargeur.

Arc-airiste (coupeur ou gougeur à l'arc-air).

Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage,

traceurs qualifiés

Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés/Chaudronnier soudeur, ouvrier qualifié

Métalliers, serruriers qualifiés

Métalliers, serruriers qualifiés / Métallier, ouvrier qualifié

Monteurs, metteurs au points très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série

Monteurs, metteurs au points très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série // Monteur soudeur, ouvrier qualifié

Codes

CITP88: 7212 PCS-ESE 2003: 623e CITP2008: 7212 PCS-ESE 2003: 634b ROME1999: 44114 PCS-ESE 2003: 623a PCS-ESE 2003: 623d PCS-ESE 2003: 624b PCS-ESE 2003: 673c ROME1999: 44132

Descriptif

Le soudeur est une personne exécutant l'assemblage par fusion ou par apport de métal de parties ou éléments de pièces, variées, en utilisant un arc électrique, ou d'autres procédés de soudure (chalumeau, électrode enrobée, TIG, MIG, MAG) et des équipements appropriés (poste de soudure, montage de soudage...). L'habileté manuelle est un des facteurs prépondérants du procédé.



Le soudeur travaille à l'unité ou parfois en série d'après des plans ou un gabarit. Il agit sur l'aspect et la compacité du métal fondu, selon Norme NF A88-110.

Le soudeur opérateur multitâche est un salarié qui effectue des opérations de soudage dans le cadre de son activité principale, le plus souvent au cours d'opérations de maintenance ou de montage. Il exécute un assemblage soudé dans lequel la conduite du bain de fusion est faite par un procédé autonome, selon Norme NF A88-110.

Pour le cas particulier du soudeur offshore, lire aussi la fiche "Salarié en milieu hyperbare".

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o lieux où se trouve la pièce à souder (bruit superieur a 80 dB)
 - o chantier extérieur (intemperie, exposition aux UV, lumiere visible (400 à 780 nm))
 - hangar (courant d'air, ambiance thermique froide, autre ambiance thermique en general)
 - **chantier à l'étranger** (coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu), intemperie, espace de travail avec locaux sociaux inadaptés ou absents, espace de travail avec défaut d'hygiène)
 - **espace semi confiné** (insuffisance d'aeration, espace de travail appauvri en oxygène, ambiance humide, confinement manque de ventilation, autre ambiance thermique en general)
 - **espaces confinés** (insuffisance d'aeration, espace de travail appauvri en oxygène, ambiance humide, confinement manque de ventilation, autre ambiance thermique en general)
 - o lieux où la pièce à souder est apportée
 - o atelier industriel
- Nuisances (préventions)
 - o bruit superieur a 80 dB
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel

intemperie

- adapter si possible le poste aux intempéries
- organiser le travail en ambiance chaude
- porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
- informer les salariés (fortes chaleurs)
- organiser le travail au froid
- porter des vêtements adaptés au froid
- former à la CAT en cas d'orage
- mettre en place la CAT face au coup de chaleur
- informer les salariés (grand froid)

exposition aux UV

- se couvrir, porter des vêtements
- appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien
- porter des lunettes de protection contre les UV
- o lumiere visible (400 à 780 nm)
 - prévenir les risques liés au rayonnement solaire
- o courant d'air
- o ambiance thermique froide
 - organiser le travail au froid
 - porter des gants de protection contre le froid
 - porter des vêtements adaptés au froid
 - conseils de prévention protection cutanée





- afficher le logo basse température
- mettre en place la CAT face à l'hypothermie
- informer les salariés (grand froid)

o autre ambiance thermique en general

- adapter l'aération et la ventilation
- isoler thermiquement les locaux
- préserver le confort thermique
- installer des lampes dégageant peu de chaleur type LEDS
- aérer et ventiler les locaux

o coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)

• établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice

o espace de travail avec locaux sociaux inadaptés ou absents

- mettre à disposition des locaux sanitaires et sociaux adaptés
- o espace de travail avec défaut d'hygiène
- o insuffisance d'aeration
 - adapter l'aération et la ventilation

o espace de travail appauvri en oxygène

- utiliser un détecteur de gaz
- assurer le renouvellement de l'air
- porter un appareil de protection respiratoire isolant

o ambiance humide

- adapter l'aération et la ventilation
- prévoir une ventilation générale des locaux

o confinement manque de ventilation

- aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
- entretenir le système de ventilation
- porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
- porter un appareil de protection respiratoire isolant à adduction d'air
- adapter un mode opératoire écrit

• Effets sur la santé

- o acouphènes
- o conséquence du bruit sur l'oreille interne
- o maladies de l'oreille externe
- o surdité de perception
- hyperacousie
- o effets extra-auditifs du bruit
- o risque d'accident du travail par effet masque
- RG 42 (attention: liste limitative)
- o inconfort thermique lié à la chaleur
- o effets chroniques liés au froid
- o coup de soleil
- o coup de chaleur et insolation
- o effets de la foudre
- o facteur accidentogène
- o épuisement dû à la chaleur, sans précision
- o cancer cutané
- o pathologies oculaires liées aux UV
- o érythème cutané
- o affections de la conjonctive
- o affections de la cornée, sans précision
- o affections de la choroïde et de la rétine
- o hypothermie
- o inconfort thermique lié au froid



- o maladie contagieuse
- o intoxication par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits
- hypoxie
- o asphyxie
- o mycoses
- o symptômes et signes généraux

Organisation du travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o le soudeur va à la pièce (espace de travail situé en hauteur, équipement de protection individuelle à transporter)
 - o la pièce va au soudeur
 - travail posté 2x8 (travail poste 2x8)
 - o travail posté (travail poste 3x8, 5x8, amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h)
 - travail de nuit (travail de nuit >270h/an)
 - o coactivité (coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu))
 - o travail au sein d'une équipe (contrainte relationnelle)
- Nuisances (préventions)
 - o espace de travail situé en hauteur
 - mettre les équipements de travail en conformité
 - supprimer les postes de travail à l'échelle
 - mettre à disposition une plate-forme de travail
 - utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
 - o équipement de protection individuelle à transporter
 - o travail poste 2x8
 - privilégier le volontariat
 - o travail poste 3x8, 5x8
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - privilégier le volontariat
 - respecter les temps de repos
 - informer sur la chronobiologie
 - conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés
 - o amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h
 - o travail de nuit >270h/an
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - privilégier le volontariat
 - respecter les temps de repos (travail de nuit)
 - informer sur la chronobiologie
 - conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés
 - o coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - o contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
- Effets sur la santé
 - o perturbation de la vie sociale
 - o troubles du sommeil
 - o malaise et fatigue
 - maladies hypertensives
 - o troubles de la vigilance
 - o cardiopathies ischémiques
 - o facteur accidentogène
 - o classement CIRC 2A (travail de nuit posté)
 - o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes





Tâches

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o souder proprement dit (nuisances du soudeur)
 - o techniques de soudage :
 - **souder au chalumeau** (flamme, infra rouge, incendie, monoxyde de carbone, dioxyde d'azote, fumee et gaz de soudage, ambiance thermique chaude interieure, posture, port de charge (déplacement horizontal))
 - o souder à l'electrode enrobée (fumee et gaz de soudage, ozone, dioxyde d'azote, ultraviolet (100 a 400 nm), arc electrique, incendie, explosion, objet incandescent chez le soudeur)
 - souder sous protection gazeuse MIG MAG (fumee et gaz de soudage, argon, helium, ultraviolet a UVA (400 a 315 nm), ultraviolet b UVB (315 a 280 nm), ozone, dioxyde d'azote, monoxyde de carbone)
 - o souder au TIG et au plasma (argon, helium, ultraviolet a UVA (400 a 315 nm), ultraviolet b UVB (315 a 280 nm))
 - souder par resistance électrique (champ électromagnétique (lors du soudage), produit de decomposition thermique de matiere plastique, arc electrique)
 - o nettoyer la pièce en cours de soudage
 - o faire une tâche de ressuage
 - o effectuer le gougeage d'une pièce
 - o effectuer les activités connexes au soudage
 - o contrôler visuellement la pièce
 - o souder à l'arc des aciers doux (oxyde de fer (cf produits))
- Nuisances (préventions)
 - o nuisances du soudeur
 - ordonnance de prévention soudeur
 - flamme
 - mettre en place la CAT devant une brûlure
 - porter des gants appropriés à l'activité
 - o infra rouge
 - porter un écran facial
 - porter des verres filtrants
 - o incendie
 - remplacer les produits les plus inflammables
 - interdire de fumer
 - prévenir l'incendie
 - organiser la lutte contre l'incendie
 - mettre en place la CAT devant une brûlure
 - o monoxyde de carbone
 - discuter la surveillance biométrologique
 - contrôler la VLEP du CO
 - capter au point d'émission
 - utiliser un détecteur de gaz
 - o dioxyde d'azote
 - o fumee et gaz de soudage
 - choisir le procédé de soudage le moins émissif
 - respecter les principes de ventilation pour le soudage
 - porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
 - o ambiance thermique chaude interieure
 - isoler thermiquement les locaux
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - limiter les durées d'exposition à la chaleur
 - porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - mettre à disposition de l'eau réfrigérée
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - aérer et ventiler les locaux





- mettre en place la CAT face au coup de chaleur
- posture
- o port de charge (déplacement horizontal)
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - porter des chaussures de sécurité
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
- o ozone
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - utiliser un détecteur de gaz
 - limiter la production d'ozone par le bon choix du gaz d'apport
- ultraviolet (100 a 400 nm)
 - porter des lunettes de protection contre les UV
- o arc electrique
 - informer sur le port de lentilles chez le soudeur
 - informer sur les accidents oculaires du soudeur
- o explosion
- o objet incandescent chez le soudeur
 - mettre en place la CAT devant une brûlure
 - porter des protections d'oreilles
- o argon
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - informer sur le gaz inerte
 - capter et rejeter l'air à l'extérieur
- o helium
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
- o ultraviolet a UVA (400 a 315 nm)
 - porter un masque de protection si verres de correction
 - éviter les substances photosensibilisantes
 - appliquer crème solaire
- o ultraviolet b UVB (315 a 280 nm)
- o champ électromagnétique (lors du soudage)
 - utiliser des robots
- o produit de decomposition thermique de matiere plastique
 - préparer la tôle
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
- o oxyde de fer (cf produits)
- Effets sur la santé
 - brûlures
 - o exposition à une chaleur artificielle excessive
 - o cataracte liée aux IR
 - o choriorétinite
 - o brûlure de cornée
 - o affections respiratoires dues à l'inhalation d'agents chimiques, d'émanations, de fumées et de gaz
 - o effet toxique du monoxyde de carbone
 - o RG 64
 - maladies hypertensives
 - o effets sur la santé en rapport avec la famille chimique
 - o dermite allergique de contact (RG 65)
 - o syndrome psycho-organique des solvants





- o infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
- o dermatoses et eczémas
- o urticaire et érythème
- o dermite irritante de contact due aux solvants
- o effet toxique de solvants organiques
- o allergie
- o maladies de l'appareil respiratoire
- o affections aiguës des voies respiratoires supérieures
- o autres maladies de l'appareil respiratoire
- o nausées et vomissements
- o oedème pulmonaire
- vertiges
- o bronchite chronique simple
- o irritation des muqueuses
- o fievre des soudeurs
- o syndrôme de BROOKS
- o asthme professionnel
- o cancer broncho-pulmonaire
- o classement CIRC 1
- o intoxication accidentelle par d'autres gaz et émanations et exposition à ces produits
- o inconfort thermique lié à la chaleur
- o épuisement dû à la chaleur, sans précision
- RG 57 (attention : liste limitative)
- RG 98 (attention liste limitative)
- RG 79 (attention: liste limitative)
- rachialgies
- o cardiopathies ischémiques
- o irritation oculaire
- o irritation respiratoire
- o cancer cutané
- o pathologies oculaires liées aux UV
- o coups d'arc
- o mélanome de la choroïde
- o introduction de métal en fusion dans le conduit auditif externe
- o asphyxie
- kératite
- o cataracte liée aux UV
- conjonctivite
- o érythème cutané

Outils et équipements

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o bouteille d'acétylène (acetylene)
 - o bouteilles d'oxygéne
 - o bouteille de gaz pour le soudage
 - torche aspirante
 - transformateur
 - o plaque isolante
 - pinces
 - o nacelle et plate-forme élévatrice (espace de travail situé en hauteur)
 - o appareil de soudage (matériel électrique défectueux, bruit superieur a 80 dB)
 - électrodes





- o robots
- o ecran protecteur
- o chalumeau (flamme)
- Nuisances (préventions)
 - acetylene
 - ne pas transporter les bouteilles d'acétylène couchées
 - o espace de travail situé en hauteur
 - mettre les équipements de travail en conformité
 - supprimer les postes de travail à l'échelle
 - mettre à disposition une plate-forme de travail
 - utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
 - o matériel électrique défectueux
 - respecter le degré et la classe de protection
 - signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée
 - maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique
 - o bruit superieur a 80 dB
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
 - flamme
 - mettre en place la CAT devant une brûlure
 - porter des gants appropriés à l'activité
- Effets sur la santé
 - o asphyxie
 - o explosion et éclatement d'une bouteille de gaz
 - o électrisation / électrocution
 - o acouphènes
 - o conséquence du bruit sur l'oreille interne
 - o maladies de l'oreille externe
 - o surdité de perception
 - hyperacousie
 - o effets extra-auditifs du bruit
 - o risque d'accident du travail par effet masque
 - RG 42 (attention: liste limitative)
 - brûlures

Produits, matériaux et publics concernés

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - fumees de soudage (fumee et gaz de soudage)
 - **métal de base de la pièce à souder** (acier, fer, chrome, nickel, manganese, molybdene, cuivre, aluminium, zinc, beryllium (SIR), cadmium (SIR), poussiere d'acier ou fonte, poussiere d'acier inox)
 - **métal d'apport de la baguette** (fer, chrome, nickel, manganese, molybdene, cuivre, aluminium, zinc, beryllium (SIR), poussiere d'acier ou fonte, cadmium (SIR))
 - **produit recouvrant le métal de base** (produit decomposition thermique de la peinture, zinc, produit de decomposition thermique d'huile et graisse industrielle, cadmium (SIR))
 - o métaux enrobés de plastique (produit de decomposition thermique de matiere plastique)
 - o electrode à enrobage
 - gaz d'apport (argon, helium, acetylene)
 - électrodes TIG en tungsténe thorié (thorium)
 - o colorant pour le ressuage



- o accessoires pour le piquage du laitier et le nettoyage des cordons
- solvants de dégraissage sur pièces à souder (dichlorure de carbonyle, produit de decomposition thermique d'autre produit divers)
- Nuisances (préventions)
 - o fumee et gaz de soudage
 - choisir le procédé de soudage le moins émissif
 - respecter les principes de ventilation pour le soudage
 - porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
 - acier
 - fer
 - o chrome
 - o nickel
 - o manganese
 - o molybdene
 - cuivre
 - o aluminium
 - o zinc
 - o beryllium (SIR)
 - porter des gants
 - éviter contact mains et visage
 - effectuer le parage chirurgicale de toute plaie contaminée
 - substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B
 - capter au point d'émission
 - o cadmium (SIR)
 - substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B
 - o poussiere d'acier ou fonte
 - o poussiere d'acier inox
 - o produit decomposition thermique de la peinture
 - o produit de decomposition thermique d'huile et graisse industrielle
 - o produit de decomposition thermique de matiere plastique
 - préparer la tôle
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - o argon
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - informer sur le gaz inerte
 - capter et rejeter l'air à l'extérieur
 - o helium
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
 - acetylene
 - ne pas transporter les bouteilles d'acétylène couchées
 - o thorium
 - substituer par des électrodes en tungsténe Cérié
 - o dichlorure de carbonyle
 - o produit de decomposition thermique d'autre produit divers
- Effets sur la santé
 - o irritation des muqueuses
 - o fievre des soudeurs
 - o syndrôme de BROOKS
 - asthme professionnel
 - o cancer broncho-pulmonaire
 - o classement CIRC 1
 - o intoxication accidentelle par d'autres gaz et émanations et exposition à ces produits
 - o syndrome psycho-organique des solvants





- o infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
- o dermatoses et eczémas
- o urticaire et érythème
- o dermite irritante de contact due aux solvants
- o effet toxique de solvants organiques
- o allergie
- o maladies de l'appareil respiratoire
- o affections aiguës des voies respiratoires supérieures
- o autres maladies de l'appareil respiratoire
- RG 94 (attention : liste limitative)
- conjonctivite
- o bronchite et pneumopathie dues à des agents chimiques, des émanations, des fumées et des gaz
- o bérylliose
- o RG 33
- o granulome cutané
- o cancérogène catégorie 1B
- o mutagène catégorie 2
- o reprotoxique catégorie 2
- o RG 61
- o bronchopneumopathie, sans précision
- o ostéomalacie de l'adulte
- o néphropathie due à des métaux lourds
- o nausées et vomissements
- asphyxie
- o explosion et éclatement d'une bouteille de gaz
- o oedème pulmonaire
- o bronchite aiguë

Tenues de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o gants antithermiques
 - o masque du soudeur
 - o tablier en cuir
 - o manchette en cuir
 - filtres optiques
 - o protecteur de genoux
 - o chaussures de sécurité montantes
 - o tenues de travail entretenues par l'employeur
 - o vêtements ignifugés
 - o survêtement de complément
 - o chaussures de sécurité isolantes

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4





f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

- 2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P):
 - Activités en milieu hyperbare
 - Bruit
 - Equipes successives alternantes
 - Températures extrêmes
 - Travail de nuit
 - Travail répétitif
- 3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :
 - Tableau n°01: Affections dues au plomb et à ses composés
 - Tableau n°06: Affections provoquées par les rayonnements ionisants
 - Tableau n°10 : Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome
 - Tableau n°10BIS: Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins
 - Tableau n°10TER: Affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que par le chromate de zinc
 - Tableau n°30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
 - Tableau n°30BIS: Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante
 - Tableau n°32 : Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux
 - Tableau n°33 : Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés





- Tableau n°36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
- Tableau n°36BIS: Affections cutanées cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole: extraits aromatiques, huiles minérales utilisées à haute température dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, suies de combustion des produits pétroliers
- Tableau n°37 : Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
- Tableau n°37BIS: Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel
- Tableau n°37TER: Cancers provoqués par les opérations de grillage des mattes de nickel
- Tableau n°39 : Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse
- Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
- Tableau n°44: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxydes de fer
- Tableau n°57: Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°61 : Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés
- Tableau n°64 : Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°66: Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n°66BIS: Pneumopathies d'hypersensibilité
- Tableau n°70 : Affections professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés
- Tableau n°70BIS: Affections respiratoires dues aux poussières de carbures métalliques frittés ou fondus contenant du cobalt
- Tableau n°70TER: Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par l'inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage
- Tableau n°71: Affections oculaires dues au rayonnement thermique
- Tableau n°71BIS: Affections oculaires dues au rayonnement thermique associé aux poussières
- Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque
- Tableau n°98: Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

Les fumées de soudage sont classées CIRC 2B.

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en surveillance dite renforcée.

SMR - CMR:



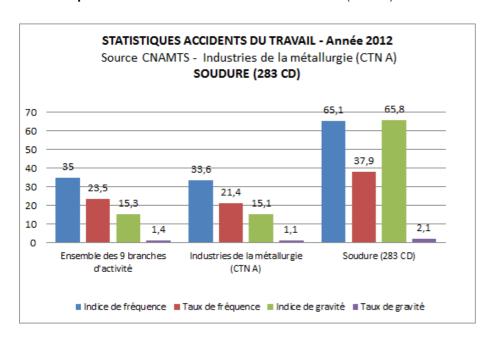


- nickel,
- chrome.
- amiante,
- fumées de soudage,
- thorium,
- chrome hexavalent,
- beryllium,
- cadmium,
- CO
- FCR.
- vanadium
- tungstène

Agents chimiques dangereux:

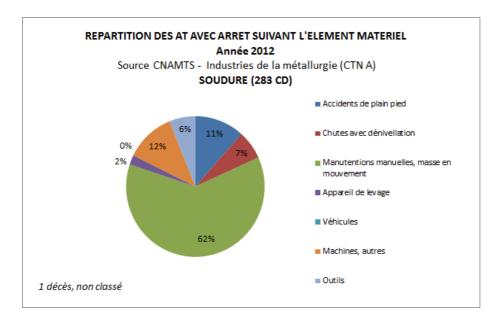
- amiante (exposition antérieure à 1997)
- radiations ionisantes (thorium)
- métaux
- acide fluorhydrique,

4. Statistiques accidents du travail année 2012 "Soudure (283 CD)":









Conclusion

Dans ce métier, les exigences de qualité du produit sont souvent synonymes de meilleures conditions de travail. L'organisation du chantier est souvent l'élément prépondérant pour éviter les accidents liés à la tâche et à la coactivité. Ce métier comporte des risques accidentels et des effets chroniques variables selon les procédés de soudages utilisés, les métaux travaillés, la qualité de la ventilation et le respect des règles du métier par un professionnel bien formé.

Fiche résumée issue de la FMP Soudeur consultable sur https://www.fmppresanse.fr